



LA GAZETTE

JUMIÉGEOISE

N° 5 - 2021
Mai 2021

Réunion du Conseil Municipal

27 mai 2021

à 20h30 à la Résidence Autonomie

HORAIRES DE LA MAIRIE période confinement

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

Tél.: 02.35.37.24.15.

E-Mail : mairie.jumieges@wanadoo.fr / Site: www.jumieges.fr

Le maire et ses adjoints reçoivent tous les samedis matins.

Un élu est joignable au 02.35.37.24.15 le week-end.

Ouverture le samedi 22 mai au matin

CALENDRIER DES ÉTAPES DU DÉCONFINEMENT

(sous réserve de modifications) Source : BFMTV

Le calendrier du
déconfinement



	mai 3	mai 19	juin 9	juin 30
Couvre-feu	19h	21h	23h	×
Terrasses des cafés, restaurants	×	✓	✓	✓
Salles des cafés, restaurants	×	×	✓	✓
Commerces non-essentiels	×	✓	✓	✓
Cinémas, musées, théâtres	×	✓	✓	✓
Salons, foires d'exposition	×	×	✓	✓
Salles de sport	×	×	✓	✓
Stades, établissements sportifs	×	×	✓	✓
Discothèques	×	×	×	×
Touristes étrangers	×	×	✓	✓
Télétravail	×	×	✓	✓
Liberté de se déplacer	✓	✓	✓	✓

APPEL AUX BRICOLEURS

Bricoleurs confirmés ou débutants, nous sommes à la recherche de bonnes volontés pour réaliser quelques abris à chauve-souris. Le modèle est simple et sera fourni aux intéressés. Les abris pourront ensuite être installés chez des particuliers qui le souhaitent ou sur le domaine public. La chauve-souris, malgré sa mauvaise réputation, est un auxiliaire précieux pour les jardiniers et pour la lutte contre les chenilles processionnaires.



MAISONS ET JARDINS FLEURIS-DEPARTEMENTAL 2020

Nos Jumiègeois, passionnés de fleurs, se sont une nouvelle fois fait remarquer par le jury départemental pour l'année 2020.

Malheureusement, la crise sanitaire ne permettant pas une remise de prix officielle à l'hôtel du département de Rouen, les habitants ont été invités à se rendre à la mairie pour recevoir leurs récompenses, les primés ont reçu un bon d'achat accompagné d'un diplôme.



M. CHATEL Patrick



M. DELALANDRE Julien, Maire
et Mme COUTURE Noëlle



Mme ROUQUETTE Sylvie, Maire-adjoint
et Mme LECERF Aline Jean-Paul

RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022 École Maternelle "Les Boucles"

Pré-inscriptions en Petite Section (nés en 2018) et nouveaux élèves

Les inscriptions ont lieu à la Mairie de Jumièges, sur rendez-vous pris au secrétariat au 02.35.37.24.15.

Pour ce rendez-vous, merci de vous munir :

- Livret de famille
- Carte d'identité des parents
- Justificatif de domicile
- N° allocataire CAF ou MSA
- N° responsabilité civile
- Jugement en cas de divorce ou séparation.



L'admission à l'école maternelle (avec livret de famille et carnet de vaccinations à jour) se fera auprès de Mme HEREDIA, directrice, sur rendez-vous par mail 0762595h@ac-rouen.fr ou par téléphone au 02.35.37.46.50.

CONFINÉS MAIS... SOLIDAIRES !!!

La commission Culture et Animations a décidé de soutenir et d'aider les étudiants Rouennais.

Ainsi, en partenariat avec la FEDER (Fédération des étudiants Rouennais), elle organise une grande collecte de denrées alimentaires non périssables et produits d'hygiène.

Nous vous invitons à vous joindre à nous et à déposer vos dons du **3 au 15 mai** aux points de collecte :

- Mairie de Jumièges
- Médiathèque « Atout Lire »
- Centre de Loisirs ALEJJ

Pour optimiser votre don pensez à faire vos achats dans nos commerces locaux !

Merci pour votre précieux soutien.



DENRÉES ALIMENTAIRES
appel aux dons
PRODUITS D'HYGIÈNE

du 3 au 15 mai 2021

AU PROFIT DE LA **FEDER**
(Fédération des Etudiants Rouennais)

PROMENADE CONTÉE : LE LOUP VERT

Samedi 19/06/21 à 14h: Loup y es-tu?

Des moines à Jumièges, une abbesse à Pavilly, un âne qui fait le chemin et un loup.... laissez-vous emporter par la légende...

RV sur le parking place Roger Martin du Gard avec de bonnes chaussures, pour une randonnée de 3 h.

Réservation obligatoire sur www.rouentourisme.com , rubrique "Réserver" catégorie "Escapade"



SOUTIEN AUX SOIGNANTS

Nous sommes nombreux à vouloir manifester notre soutien aux personnels soignants en ces temps de crise sanitaire.

Nous vous proposons de le symboliser en allumant des bougies à nos fenêtres le premier vendredi soir de chaque mois!

Affirmons par ce petit geste notre soutien aux soignants mais aussi à tous ceux qui s'investissent malgré la crise , à tous ceux qui travaillent au service des autres et qui sont en première ligne face au virus.

PAR'AINÉS

Envie de partager votre savoir ou votre expérience dans un domaine précis?

Besoin de conseils ou d'aide dans un domaine précis?

Nous nous proposons de vous mettre en contact.

Que vous ayez besoin d'aide ou que vous proposiez la vôtre, faites-vous connaître auprès de la mairie au 02.35.37.24.15 ou par mail à festivites-jumieges@wanadoo.fr.

Quatre personnes ont déjà proposé leur aide en histoire, informatique, généalogie ou tricot....

ALERTE SMS



ALERTE SMS RISQUES
industriels et naturels

Inscrivez-vous **GRATUITEMENT**
metropole-rouen-normandie.fr
ou sur Ma Métropole

Ma Métropole
0 800 021 021
Gratuit, tout jours

métropole
rouennormandie

La Métropole met un système d'alerte aux populations par SMS. Ce système peut être utilisé pour les événements nécessitant de demander à la population d'appliquer des consignes ou de suivre des recommandations, pour assurer sa sécurité ou protéger sa santé (accident industriel, phénomène naturel,

événement météorologique, attentat, pollution atmosphérique).

L'inscription au système d'alerte et la réception des SMS sont gratuites.

Nous vous invitons à vous inscrire.

M. BIDAUX

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL



rlpi LA CONCERTATION EST LANCÉE

UN ENJEU POUR NOTRE TERRITOIRE DANS LE RESPECT DES PAYSAGES ET DU CADRE DE VIE



Pour s'exprimer et s'informer

Un registre de concertation, sur lequel le public pourra inscrire ses remarques et contributions, est mis à disposition dans les 71 communes de la Métropole.

Ce registre est accompagné d'un classeur de concertation pour mettre à disposition du public un ensemble de documents permettant de suivre et comprendre les grands enjeux et étapes de l'élaboration du RLPi.

Des réunions publiques seront organisées aux principales phases d'élaboration du RLPi (Diagnostic, Orientations, Règlement).



Pour participer en ligne

Une concertation numérique sera mise en place via le site « Je participe ». Dès le printemps, il intégrera une plateforme participative avec un forum, une carte participative, des quizz et questionnaires. Il permettra également si vous vous y inscrivez d'être alertés des événements, de l'ouverture des débats en ligne.



Pour parcourir le territoire
Organisation de balades thématiques, appel à photos...



MÉDIATHÈQUE DRIVE

La Médiathèque est ouverte.

- Le mardi de 16h à 18h30
- Le mercredi de 10h à 12h et 14h à 18h30.
- Les jeudi et vendredi de 16h à 18h30
- Le samedi de 10h à 12h



Le drive reste opérationnel. Vous pouvez prendre rendez-vous si vous le souhaitez. Le prix des lecteurs est ouvert à tous.

Pour tous renseignements, contactez Barbara au 09.71.24.75.36. ou par mail bibliotheque.jumieges@wanadoo.fr

La Médiathèque sera fermée du 13 au 17 mai 2021 inclus.

REVUES DISPONIBLES

Voici la liste des magazines auxquels la Médiathèque de Jumièges est abonnée :

- Esprit d'Ici
- 60 millions de consommateurs
- Patrimoine normand
- Coudre c'est facile
- Micro mania
- Modèle magazine
- Historia (Qui finit en avril et non réabonné)
- Chasseurs d'Images
- Terre sauvage
- Jardiner Bio

Pour les enfants : Histoires pour les petits/Images Doc/Youpi/ j'ai compris/J'Aime lire.

Si vous souhaitez consulter ces revues, elles sont disponibles sur place et au prêt.

Si vous voulez suggérer de nouveaux abonnements, vous pouvez le faire auprès de Barbara au 09.71.24.75.36 ou par bibliotheque.jumieges@wanadoo.fr

B. NOËL

Animations dans la salle commune

Résidence Autonomie des Boucles de la Seine

Mai 2021

Animations gratuites

Jeudi 6 à 14h30 :

Gym douce avec Le Monde en Cy.

Prévoir un tapis

Lundi 10 à 14h :

Atelier nature « Bacs de culture et plantations » avec Delphine.

Mercredi 19 à 10h15 :

Réflexologie et goûter avec Laurence.

Mardi 25 à 14h30 :

Nutrition avec goûter sans gluten / sucres ajoutés avec Laurence.

Jeudi 27 à 14h30 :

Atelier jeux de société avec Le Monde en Cy.

LE GOÛTER

COMMISSION COMMUNICATION

La commission communication a décidé, à partir du mois de septembre 2021, de dématérialiser notre gazette Jumiégeoise.

Nous vous informerons plus en détail de ce nouveau mode de distribution le mois prochain.

M. BIDAUX

A.C.-P.G. – C.A.T.M. et Combattants d'Indochine

Suite aux difficultés que nous subissons tous actuellement (COVID-19) nous ne sommes pas autorisés à nous réunir pour le moment.

Ainsi, la cérémonie du 8 mai s'est faite en comité très restreint.

Pour la cotisation nous trouverons une solution au mois de juillet ou au mois d'août.

Le trésorier Claude Crevel et le président comptent sur vous pour rester calme et vous protéger de ce « Virus » qui n'a pas fini de nous priver de nos rassemblements.

Prenez soin de vous et de vos proches.

C. SALMON

UN SECOND LIVRE EN PARUTION LE 20 MAI 2021

Marie José BERNANOSE-VAN GHELUWE

Peut-être avez-vous lu le premier ouvrage de l'auteure jumiégeoise :

« Si j'avais su, j'aurais pas entendu. Une enfant et le silence des Déportés »

Peut-être vous demandez-vous : Et la petite fille de ce premier livre, qu'est-elle devenue ?

Marie José répond à ces interrogations aujourd'hui par un second livre :

« Ils manquent toujours à l'Appel . Des enfants de déportés en quête de mémoire. »

Editions FABERT Bientôt disponible à la vente à la médiathèque.

POSTE MÉTÉO

RELEVÉ DU MOIS DE MARS 2021

Pluviomètre : 46 mm

Cumul de l'année : 221 mm

Températures sous abri :

La plus basse : - 3,8° le 7, la plus élevée : +28° le 30.

CHRONIQUE DU MOIS

Le gel d'avril 2021 va rester gravé dans toutes les mémoires. 10 Régions sur 13, ont été touchées par ce brutal épisode de gel qui a suivi une forte hausse du thermomètre fin mars. Notamment dans notre secteur. Le 30 mars, une amplitude journalière de 4° à 28°, suivi d'une période de gelées matinales.

Le 6 avril, -4° sous abri est observé, de -6° à -7° dans les vergers avec un vent NE. Il faut retenir que nous sommes dans la période de la lune rousse (12 avril au 11 mai), période froide qui n'est pas une certitude, mais une tendance à surveiller...

Le responsable, P. DESHAYES.

MESSES DE LA PAROISSE SAINT PHILIBERT

Centre paroissial, 219 rue de Verdun, 76480 Duclair
Tél. 02.35.37.74.59 - Courriel : paroisseduclair@orange.fr
Secrétariat : mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

Samedi 8 Mai :	Le Trait 17h
Dimanche 9 Mai :	Duclair 10h30
Jeudi 13 Mai :	La chapelle dans la forêt de Jumièges : 10h (Ascension)
Samedi 15 Mai :	Le Mesnil /Jumièges 18h
Dimanche 16 Mai :	Duclair 1ère Communion 10h30
Samedi 22 Mai :	Le Trait 18h
Dimanche 23 Mai :	Duclair 10h30
Samedi 29 Mai :	Yainville 18 h
Dimanche 30 Mai :	Duclair 10h30

PETITES ANNONCES

À VENDRE – CAUSE DÉCÈS

Voiture sans permis marque DUE initial
essence achetée le 19.01.2021 (facture à
l'appui) 140km, sous garantie constructeur
jusqu'en janvier 2023
8 500€ à débattre
Tél. : 06.50.39.91.72 – 07.61.01.85.97

BABY-SITTING

Je m'appelle Eva, j'ai 19 ans, j'habite à Jumièges et je suis en L2 de psychologie.
J'aime énormément m'occuper des enfants, interagir avec eux, les éveiller, les sensibiliser à l'art, à leur environnement. Je favorise très peu les écrans lors de ces moments de partage.
Je suis baby-sitter depuis 2019, mes gardes se sont toujours bien déroulées, c'est pourquoi je vous propose mes services. Dès maintenant : Fin de journée, le soir, le week-end. Puis de la mi-juin jusqu'à début août. Je dispose du permis de conduire et d'une voiture. N'hésitez pas à me contacter : 06.08.71.76.28. Je serai heureuse de vous répondre et de garder vos loulous !
À bientôt !

CHERCHE À LOUER

Maison plain-pied
2 chambres, Jardinnet
Secteur Jumièges et environs
Tél. : 02.35.37.99.29

REGLEMENTATION SUR LE BRUIT ET AUTORISATION FEU

Extrait de l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2014 mis à jour le 16 octobre 2017

Article 6 : les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits en provenance d'appareils de télévision, de radiodiffusion, de diffusion de musique amplifiée, d'instruments de musique ou autres appareils ainsi que ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux. En outre, les voix des occupants ne doivent pas, par leur intensité, créer de gêne pour le voisinage.

Article 7 : Les activités bruyantes, effectuées par les particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression... susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

Les jours ouvrables : **de 8h30 à 12h et de 14h00 à 20h00**

Les samedis : **de 9h00 à 12h et de 14h30 à 19h00**

Les dimanches et jours fériés : **de 10h à 12h00**

Article 8 : Les propriétaires d'animaux ou les personnes en ayant la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas sources de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit.

Feu à l'intérieur des propriétés:

La circulaire du 18 novembre 2011 interdit d'allumer un feu à moins de 100m des routes et chemins et à moins de 200m des habitations.

Le cas particulier des résidus agricoles.

Les résidus d'activités d'élagage des haies, arbres fruitiers et autres végétaux dans une exploitation agricole ne sont pas assimilés à des déchets ménagers. Le brûlage de résidus agricoles n'est donc pas strictement interdit. En effet, ni le RSD ni le code de l'environnement ne s'appliquent au brûlage des résidus agricoles :- Les résidus de l'activité agricole ayant pour support l'exploitation au regard de l'article L311-1 du code rural ne sont pas concernés par les dispositions de l'article 84 du RSD. - En particulier, les activités d'élagage dans une exploitation peuvent être qualifiées d'agricoles, les résidus d'élagage qui en sont issus ne sont pas assimilés à des déchets ménagers et ne sont donc pas concernés par les dispositions de cet article 84. Néanmoins, le brûlage des pailles et d'autres résidus de culture (oléagineux, protéagineux, céréales à l'exception du riz) est interdit aux agriculteurs qui demandent à percevoir des aides de soutien direct dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC). Seul le préfet peut autoriser ce brûlage à titre exceptionnel lorsqu'il s'avère nécessaire pour des motifs agronomiques ou sanitaires. Dans tous les cas, le compostage, le broyage ou la mise en déchèterie sont conseillés pour limiter la pollution de l'air. Par ailleurs, en tant que professionnels, les agriculteurs sont responsables du devenir des emballages usagés (article R543-67 du Code de l'environnement). Le brûlage ou l'enfouissement des emballages sur l'exploitation est